

## **NOTE D'INFORMATION**

Dans le cadre de la tenue des commissions d'avancement au titre de 2019 et des années antérieures des agents non fonctionnaires de l'Etat, je vous informe qu'un lien créé à cet effet permettant de consulter la liste provisoire des agents promouvables à l'adresse :  
« <http://www.fonctionpublique.gouv.sn/node/600> ».

Les réclamations éventuelles, pour cause d'omissions ou d'erreurs d'inscription, accompagnées de l'acte d'administration justifiant les derniers grade et échelon, sont reçues à l'adresse électronique ci-après :  
« [capcd@fonctionpublique.gouv.sn](mailto:capcd@fonctionpublique.gouv.sn) ».

Les fiches d'évaluation des agents concernés sont reçues à la Direction générale de la Fonction publique sise à l'avenue Birago Diop x Rue 5, point E, au plus tard le **vendredi 27 décembre 2019 à dix sept heures.**

Le Directeur général de la Fonction publique



Amadou Matar CISSE